L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 DECEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 2 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les details, voir aux annonces.

Par le Shérif, à l'angle des rues Bons Enfants et Champs Elysées—La fonds d'une pharmacie.
Par Placide Lafargue, au coin des rues Chippewa et Huitième—Boutiques de forgeron, outils, etc.
Par D. E. Morphy, à son magasin de vente, rue des Magasins—Quincaillerie, yankee notions, etc.

ATTENTION :

Pharmacie à vendre par le Shérif.
Aujourd'hui à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux, le shérif procédera à l'adjudication du Fonds de la Pharmacie sise à l'angle des rues des Champs Elysées et des Bons Enfants, Troisième District. Voir aux annonces.

SPECTACLES.

Mardi, 2 Décembre 1873.

OPERA. — La Favorite et Un Caprice.

ACADEMIE. — Bertha, the Sewing Machine Girl of New York.

Projet de Banque Française.

En réponse à l'appel publié dans l'*Abeille* par le comité d'initiative, une réunion assez nombreuse de commerçants et propriétaires, appartenant principalement à la nationalité française, a eu lieu dans la salle de la Parfaite Union.

La réunion a été appelée à l'ordre par M. F. Tujague, président du comité d'initiative, et sur sa motion M. Antoine Carrière a été accepté comme président honoraire de l'assemblée, et M. J. Leisy, comme président actif. M. René de Gas a été nommé secrétaire: M. J. Leisy a pris place au fauteuil et a désigné comme vice-présidents avec l'approbation de l'assemblée, MM. Muskon, E. Larue, Dreyfus et Grand.

Le président a rappelé en quelques mots l'objet de la réunion, puis sur son invitation, le secrétaire a donné lecture du projet de Charte, rédigé par un comité spécial.

Après cette lecture, M. Leisy signale quelques-uns des points de la Charte, notamment celui qui est relatif au comité de censure.

L'assemblée adopte une motion prescrivant que la Charte sera imprimée et distribuée, afin que tous les intéressés puissent l'étudier à loisir et la ratifier en pleine connaissance de cause à une séance ultérieure.

Sur motion, un comité de sept est nommé pour arrêter et proposer à la prochaine séance les noms des personnes qui devront composer le premier conseil de direction et le premier comité de censure.

Lecture est donnée des réglements projetés pour l'administration de la banque. Sur motion, il est décidé que ces réglements seront imprimés et distribués avec la Charte, pour être discutés et ratifiés à la prochaine séance.

L'assemblée s'ajourne à dimanche prochain, 7 décembre.

Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas assisté à cette séance, se feront une idée des points saillants du projet de banque française par le résumé suivant que le secrétaire a bien voulu nous communiquer :

Les points principaux par lesquels notre projet de charte et de réglements diffère des autres chartes de banques en vigueur sont les suivants :

1 Comité de censure, de cinq membres élus par les actionnaires, destiné à veiller, par une surveillance assidue, toute infraction à la charte et aux règlements, à prévenir toute négligence coupable de la part de la direction, et, le cas échéant, à arrêter l'administration dans sa marche avant que le mal soit devenu irrémédiable. L'initiative et la conduite des affaires devant toujours demeurer aux mains de la direction, le rôle du comité de censure est purement de contrôle et ne peut en rien embarrasser l'administration de la compagnie.

2 Création exigée par la charte d'un fonds de réserve sérieux placé en bons du gouvernement des Etats-Unis seulement, et auquel il ne peut être touché que dans le cas où l'intégrité du capital-action serait affectée.

3 L'ouverture de comptes courants portant intérêt contre marchandises fournis à trois, six, neuf ou douze mois de date, donnant ainsi à l'institution le double caractère de Banque et de Caisse d'Epargne.

4 Divers règlements remettant en vigueur et assurant la fidèle exécution de certaines mesures de prudence trop souvent négligées, telles que: limite du crédit à accorder à la même signature; estimation exacte à porter dans les bilans du compte d'effets en souffrance, trop souvent compris dans les exposés de situation parmi le compte d'effets à recevoir, dans le but d'enfler le chiffre du portefeuille aux dépens de la vérité; maintien constant en caisse, d'une somme en monnaie courante égale au tiers du montant total des dépôts à vue mesure exigée par la loi sur les banques libres; compter quotidiens par le conseil de Directeurs; enfin diverses précautions pour rendre plus efficace le contrôle des Directeurs sur les officiers de la banque et lui assurer le caractère de banque conservatrice.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE LA SALAMANDRE.—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie a eu lieu hier. Voici les noms des vingt membres élus pour composer le conseil de direction pendant l'année 1874 :

Placide Forstall, Chs. Lafitte,
T. Bailly Blanchard, Félix Limet,
Clément Millaudon, Gab. de Férier,
F. A. Gonzales, J. W. Homan,
Pierre Poutz, Chs. Roman,
Alfred Philips, Jos. Ménard,
A. Castaing, Henri Weber,
Victor Maspan, Dudrot Duvard,
Jules Baudon, J. T. D. Lefevre,
Charles Trouilly, Emile Legendre,

D'importantes réformes doivent être proposées à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le onze courant par la direction, et il y a lieu d'espérer que ces réformes obtiendront l'assentiment unanime de tous les intéressés, car nous souhaitons à la Salamandre une longue carrière de prospérité, aussi bien pour l'intérêt de ses nombreux actionnaires que pour la satisfaction de son digne et estimable président, M. Charles Roman.

L'union fait la force est un axiôme qui doit trouver dans les circonstances critiques présentes son application, et nous ne doutons pas que nos hommes d'affaires ne comprennent la nécessité de se mettre d'accord sur toutes les réformes qui doivent tendre à fortifier nos institutions et à en assurer le succès.

NEW ORLEANS COTTON EXCHANGE MARKET REPORT.—Nous avons reçu le premier bulletin de la Bourse aux cotons de la Nouvelle-Orléans, qui a paru hier, lundi, à 3 heures. Ce bulletin est complet et renferme des renseignements du plus haut intérêt. On y trouve le chiffre des ventes de la journée, les prix de clôture, les arrivages dans les grands centres d'importation, les cotes de New York, de Liverpool et du Havre, le stock général, le taux du fret par navires à voiles et steamers, le prix de l'or et du change (américain et étranger). C'est un tableau complet des opérations du marché, tableau que tout le monde pourra consulter avec fruit, et dont les chiffres, groupés avec beaucoup d'art, valent mieux que des colonnes de commentaires. Nous félicitons bien sincèrement les directeurs du *New Orleans Cotton Exchange* de l'esprit d'initiative dont ils font preuve. Le coton constitue la principale richesse du pays, et il appartenait au Cotton Exchange de se faire l'organe officiel du grand marché du Sud.

Nos remerciements au surintendant, H. G. Hester, pour l'exemplaire du premier bulletin qu'il a eu l'obligeance de nous adresser.

MINE DE SOUFRE DE CALCASIEU. — M. Bemelmans, ingénieur distingué, dont M. de Ham s'est assuré le concours pour l'exécution du contrat conclu par lui avec la compagnie du Calcasieu, est parti hier matin de la Nouvelle-Orléans pour la mine de soufre, où il doit procéder à quelques travaux préliminaires jusqu'à l'arrivée prochaine de M. de Ham. Avant peu, nous pourrons annoncer que les travaux de forage du puits d'extraction sont commencés. MM. de Ham et Bemelmans ont une longue expérience dans ce genre de travaux, et tout porte à croire qu'ils mèneront leur entreprise à bonne fin.

ORGANISATION DE GRANGES EN LOUISIANE.—Nous avons expliqué à nos lecteurs ce que c'était que l'organisation des granges dans l'Ouest et nous avons relaté les progrès faits par cette ligue qui est à la fois politique et économique. On apprendra donc avec intérêt que cette ligue étend son action jusqu'à la Louisiane.

L'Ordre des Patrons de l'Agriculture doit se réunir à Clinton, dans notre Etat, jeudi prochain, 4 décembre, dans le but d'organiser une grange d'Etat. Il y a déjà actuellement quarante ou cinquante granges qui fonctionnent en Louisiane. Dudley W. Adams, maître de la grange nationale, sera présent pour organiser la grange de Clinton.

UN POINT A ÉCLAIRCIR. — On a dû remarquer qu'à côté des concessions faites par le gouvernement de Madrid, il y a diverses réserves faites. L'Espagne notamment stipule un délai jusqu'au 25 décembre pour établir que le *Virginius* n'avait pas le droit de naviguer sous pavillon américain. Cette réserve peut faire remettre tout en question, car comme le fait observer le *Journal de Commerce* de Milwaukie :

S'il se trouve que le *Virginius* et son équipage aient perdu leur droit à la protection du gouvernement américain, ou qu'ils n'aient jamais eu ce droit, alors le gouvernement américain, "dans l'intérêt de l'humanité", a autant de droit de tirer vengeance de la manière dont les hommes ont été exécutés que tout autre gouvernement civilisé peut en avoir et pas davantage, juste autant de droit qu'il en a de se mêler du passe-temps espagnol appelé combat de taureaux, juste autant de droit qu'il en avait de faire la guerre à l'Angleterre pour avoir fait mettre ses cipayes révoltés à la bouche de ses canons et de les avoir ainsi anéantis, et pas davantage.

Le journal de Milwaukie est loin d'être le seul à envisager la guerre d'un mauvais œil, le *Courrier Journal*, le journal le plus influent du Kentucky, se prononce dans le même sens.

THEATRE DE L'OPERA. — Dimanche le spectacle se composait de *Miss Mutton*, comédie-drame en trois actes, de MM. Nus et Belot. M. Linge, dans le rôle d'un vieux professeur, s'y est distingué: le naturel et la bonhomie de son jeu lui ont conquis les sympathies du public. M. Fournier, Mmes Blainville, Beauregard, Rose Mina et Thiébaut ont partagé avec M. Linge les applaudissements d'une salle bien garnie.

La jolie pièce de MM. Nus et Belot fut suivie de *La Traviata*. M. Gadilhe était bien en voix, et s'est montré sous ses plus beaux avantages à ceux qui ne le connaissaient pas encore. M. Lourde a chanté avec expression. En écoutant la voix jeune et fraîche de Mlle Gabrielle Moinet, on se sentait disposé à lui pardonner ses infidélités envers la partition.

Ce soir, *La Favorite*, avec MM. Devoyod, Gadilhe, Mlle Denain, etc. Le spectacle commencera par *Un Caprice*, comédie en un acte, d'Alfred de Musset.

A la demande générale, *Le Trouvère* sera donné jeudi, au lieu de *Les Mousquetaires de la Reine* dont qu avait fait choix pour la soirée d'après-demain.

Prochainement, *Robert-le-Diable*, *Charles VI*, *La Muette*, *Barbe-Bleue*.

Hier soir, *La Juive* a été chantée par MM. Gueymard, Mayan, de Quercy, Mmes Fursch-Madier et Lagye.

Le "Picayune."

Le *Picayune* a été mis en vente, hier matin, aux enchères publiques, par le shérif des cours civiles, M. Harper.

Pas un acquéreur ne s'étant présenté, la vente a été prorogée.

MISSISSIPPI CENTRAL RAILROAD. — Une dépêche adressée de Walter Valley, Etat du Mississippi, au colonel Tucker, agent général de l'Illinois Central, lui annonce que le Mississippi Central Railroad est maintenant terminé jusqu'à Cairo, Illinois.

VINS, COGNAC, LIQUEURS.—La maison C. Cavaroc & Son, rue Decatur, N 30, vient de recevoir par la barque *Alphonse & Marie*, de Bordeaux, et a à vendre une grande consignation de vins rouges, et du Sauthernes blanc, et aussi du Champagne, Madère fin, Cognac, Liqueurs, etc.

MARCHANDISES ENDOMMAGÉES. — Nous appelons l'attention des dames et des acheteurs en général sur l'annonce de la maison M. L. Byrne & Co, rue du Canal, 163, qui offre à des prix de sacrifice son immense stock de marchandises sèches qui a été endommagée par l'eau à l'incendie de vendredi dernier. C'est une occasion de bon marché magnifique et nous engageons nos lectrices à en profiter.

FLIOT PERDU.—Voir une annonce relative à un petit bijou perdu rue du Canal, entre Dauphine et Chartres.

Huile de Foie de Morûe, de Norvège, No 139, rue du Canal.

Linge de dessous, chaud, pour messieurs, vêtements confectionnés pour jeunes garçons et pour enfants, et articles de fantaisie, le tout à un grand bon marché, chez B. T. Walshe, 110, Canal.

Frédérickson & Harte, pharmaciens, No 139, rue du Canal.

ELEMENTS DE RICHESSE EN FRANCE.—Au moment où le *Journal des Havre*, où M. Magne vient de publier le bilan de l'Etat, nous croyons utile et opportun de faire connaître celui de la fortune nationale.

C'est au hasard qui nous a mis en possession des chiffres qu'on va lire. Nous reudions hier visite à un des économistes éminents que la France possède, et nous l'avons trouvé en train de corriger les épreuves d'un livre qui va bientôt paraître et dont nous avons tiré les renseignements suivants :

L'agriculture française produit annuellement en céréales, sucres, vin, fruits, légumes, alcools, bières, cidres, huiles, tabac, etc., 6 milliards 366 millions de francs; le bétail, trois milliards.

L'industrie minière, 1 milliard 330 millions;

L'industrie dont les matières proviennent du règne végétal, plus de 4 milliards.

L'industrie qui tire ses éléments du règne animal, 2 milliards 745 millions.

Les industries mixtes, telles que la passementerie, la confection, le mobilier, les outils, les produits artistiques, les livres, les tableaux, les statues et les œuvres d'imagination, représentent une somme annuelle de 3 milliards 928 millions.

Le total des produits industriels de tout genre est de 12 milliards.

Le nombre d'ouvriers qui représentent le travail français s'élève au chiffre fort respectable de, 10,000,000.

Les machines à vapeur en activité possèdent une force motrice de 600,000 chevaux.

La France a pour transporter ses produits, 17,000 kilomètres de chemin de fer, 38,000 de routes nationales, 48,000 de routes départementales, et 12,230 kilomètres de rivières et canaux navigables.

On comprend qu'avec ces éléments, qui représentent la plus grande richesse que possède une nation européenne, elle ait pu faire face malgré ses crises politiques, aux désastres de la dernière guerre.

On ne sera pas non plus surpris en apprenant que, d'après les calculs de ces économistes français, 3 milliards 800 millions sont déjà rentrés en France sur les 5 milliards d'indemnité payés à la Prusse.

— Une seule des nombreuses pétitions rapportées à l'Assemblée de Versailles a obtenu un moment d'attention. Elle était assez hardie dans la solution qu'elle proposait de nos embarras présents. Elle demandait qu'on appelât au trône de France Léopold II, roi des Belges. Ce prince étranger, ce n'appartenant par cela même à aucun parti, paraissait au pétitionnaire l'idéal du monarque. Cependant la commission des pétitions n'a pas accepté cette solution et a proposé l'ordre du jour. Quelques républicains n'ont pas trouvé que l'ordre du jour fût une réprobation suffisante de cette idée monarchique, et ont réclamé la question préalable, qui constitue le taitement le plus humiliant qu'on puisse infliger à une pétition. Peut-être avait-on vu dans celle-ci une manœuvre orléaniste. Quoiqu'il en soit, la droite a voté la question préalable.

Savon liquide de Kent, pour les chiens, No 139, rue du Canal.

TEMPERATURE. — 1er décembre 1873. Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	57	14
12 M.	73	23
3 P. M.	70	21
6 P. M.	66	19

Désastre Maritime.

Perte de la Ville du Havre.

226 victimes.

Le télégraphe nous a transmis hier la navrante nouvelle d'un nouveau désastre maritime. L'un des plus beaux steamers de la compagnie générale transatlantique, la *Ville du Havre*, a sombré en mer après un abordage avec un navire anglais.

Ce navire, après l'abordage, a réussi à sauver, avec ses embarcations 85 personnes, mais le nombre des victimes de ce désastre s'élève à 226. Nos lecteurs trouveront dans nos colonnes télégraphiques des détails sur ce sinistre, qui est arrivé pendant la nuit, à deux heures du matin, le 23 novembre.

La *Ville du Hâvre* était partie de New-York pour Brest le 16 novembre. Nous empruntons du *Courrier des Etats-Unis* du 17 la liste des passagers de chambre. Bien qu'elle contienne beaucoup de noms français, nous ne pensons pas qu'il y ait eu, dans le nombre, de passagers de la Louisiane.

Liste des passagers partis pour Brest et le Hâvre par le steamer "Ville du Hâvre."

M. le Capt. C. Hunner et sa femme; Mlles Caroline, Mary, Annie Hunter et domestique; Mmes Lopez, M. R. Simons, Binninger et fille, Stuckle; M., Mme et Mlle Montaugut; Mdc. Mév. N. Weles, Emile Cook, A. L. C. Portman, Henry W. Kidd, MM. Andrew B. McCreery, Mév. Antonio Carrasco, Prof. C. Prouner; M. et Mme Wm R. Swift et enfant; MM. Loriaux, Cramer; Mme Edmund Curtis et domestique; MM. C. Burritt Waite, Lamothe, F. Liado; Mme Elisa Ferdinand; Master Victor Ferdiuand; Mme C. A. Platt; M. et Mlle Hamilton Murray; MM. Alfred Barbanson, M. L. Squadrille, George H. Taylor, James Bishop; M. et Mme Charles Minter et deux filles; Master Willie Culver; Mme et Mlle Marie Bulkley; Mlle Wagstaff; Mme A. Edgar; Mlles E. Edgar, Caroline Turcas; MM. G. Spafford; Mlles Annie, Bessie, Mme Spafford et enfant, Nicolet; M. Henry Belknap; Mme D. Goodwin et deux enfants, A. G. Kennedy, deux enfants et domestique; MM. Mallet, Léon Trefonsse; M. et Mme Mouneuray; Masters A. G. et W. C. R. Sigourney; Mlle A. L. Sigourney et domestique; M. et Mme Thos. Hammond; M. Frank Hammond; Mlles Alice et Clarence Hammond; M. et Mme Theo. Jouanique; M. R. Witthans; M. et Mme juge Peckham; M. et Mme Collodion; MM. P. Larruzabal, E. Hesse; Mlle Marie Bon, Mary E. Church, L. W. Putman; M. et Mme Charles Creste; M. Antoine Lafargue; Mme Antoinette Lanres; M. Louis Lejeune, M. et Mme Freak Marcounet; M. Marcounet Jr.; Mlle Elise Marcounet; M. Désiré Choquet; Mme Adèle Lack; MM. Baptiste Bogeroon, Pierre Bollen, Robert Bouvenaine, Rev. C. Simon, Hypolite Vaite; M. et Mme Alfred Baugrand; Mlle Eugénie Baugrand; MM. Emile Denye, Henri et Sébastien Vallat; M. Victor Bruyt; Mlle Mary, M. X-vier Pequignot, Charles Burnonnez; M. et Mme Alex. Clavernel; Mlle Aimée Clavernel.

AFFAIRE STOFFEL.

C'est le 13 à midi qu'est venue devant le tribunal correctionnel de Versailles cette affaire, qui a pris naissance le 4 novembre, à l'audience de Trianon, où, comme on se le rappelle, le colonel Stoffel, à la fin de sa déposition, se laissa aller à une sortie outrageante contre le rapporteur en prononçant les paroles suivantes : " Je partage sur le rapport et le rapporteur l'opinion de toute l'armée, et je ne professe pour eux que dédain et mépris."

Dans la salle exiguë du tribunal correctionnel, on voit entrer le colonel Stoffel, toujours sanglé dans sa redingote noire, le regard enfoncé et inquiet, tel enfin que nous l'avions déjà dépeint à son apparition à la barre de Trianon; on trouve avec raison dans les groupes qu'il ressemble beaucoup à Rochefort. Me Lachaud, qui s'est fait son défenseur d'office, le suit de près. Nous remarquons aussi M. le colonel Magnan et M. Ligentjes, qui viennent causer avec le prévenu et lui serrer la main: au fond de la salle, M. Scherer, député de Seine-et-Oise.

Le public se précipite avec bruit dans la salle, dès que les portes sont ouvertes, et où l'on pourrait loger à peine quarante personnes, occasionne un vacarme d'entiers à plaisir. Il paraît que les Versaillais prennent de l'intérêt à l'affaire.

M. le président Dantoux-Dumesnil adresse au prévenu les questions d'usage.

M. le colonel Stoffel répond qu'il est âgé de 52 ans, qu'il est né à Paris le 14 mars 1821, qu'il est sans profession, actuellement colonel en retraite.

Après la lecture du procès-verbal, dressé à Trianon, séance tenante, le 4 novembre, par M. le président du premier conseil de guerre, M. le président Dantoux, adresse quelques paroles au prévenu, et lui fait sentir que l'outrage qu'il a lancé contre l'honorable rapporteur du procès Bazaine est d'autant plus grave que le délit a été commis dans le sanctuaire de la justice, et devant une juridiction exceptionnelle.

D'une voix ferme et calme à la fois, M. le colonel prononce à peu près ces mots : J'ai été vivement affecté de quelques passages du rapport du général de Rivière, et j'étais attaqué dans mon honneur, et où l'on prétendait que j'avais failli à mon devoir. Tous les hommes de cœur comprendront comment j'ai été amené à prononcer les paroles amères que j'ai maintenues. Je les regrette aujourd'hui, et j'avoue que j'aurais dû ne jamais les dire, surtout dans le sanctuaire de la justice, qui doit toujours être respectée.

M. le procureur de la République Harel se lève et présente brièvement l'accusation, dont nous détachons les passages principaux :

Je déplore, dit-il, en commençant, qu'un officier distingué de l'armée, tel que M. le colonel Stoffel, oublient à des inspirations fâcheuses, se soit laissé aller à proférer une injure publique contre un magistrat militaire.

Il a quitté la position de témoin, pour prendre celle d'accusé. C'est en vain que M. le président du tribunal de guerre lui a fait remarquer qu'il n'avait pas à se défendre contre une accusation, puisqu'il n'était que témoin ; M. le colonel Stoffel prononça néanmoins les paroles incriminées avec la précipitation d'un homme qui tient son injure en réserve et veut la placer quand même. Pendant la suspension de l'audience il aurait pu réfléchir. M. le président du conseil a fait tous les ménagements possibles, a essayé de l'amener à une rétractation sans malheureusement y parvenir. Par bonheur, M. le colonel Stoffel a regretté aujourd'hui ses paroles; néanmoins, le 4 novembre, il y a eu calcul et préméditation des offenses. De plus, cette injure, dite avec préméditation, a été maintenue; et ce qui en augmente la gravité, c'est qu'il ne parlait pas seulement de son sentiment personnel, mais qu'il se faisait l'écho de l'armée tout entière.

En finissant, M. le procureur de la République requiert l'application de l'art. 222 du pénal, tout en tenant compte du regret exprimé par le prévenu à l'audience et qui devra notablement atténuer sa condamnation.

Me. Lachaud se lève ensuite et présente dans les termes les plus chaleureux la défense de M. le colonel Stoffel. Sans le suivre dans les éclats au peu bruyants de son plaidoyer, nous en rapportons les développements importants.

Il déclare en débutant qu'il ne méconnaît pas la faute de son client, qu'il l'examinera pas les raisons qu'il avait d'être irrité contre le rapporteur; ailleurs il aura la liberté de s'exprimer et rien ne pourra l'arrêter. Il lit trois paragraphes du rapport du général de Rivière où le colonel Stoffel est accusé d'avoir intercepté la fameuse dépêche du 20.

Me Lachaud continue à peu près en ces termes : Soit, on ne peut pas discuter ; c'est là un acte inouï, un crime commis à l'instigation de quelque personnage mystérieux ; mais quel est donc l'homme assez criminel pour supprimer une dépêche qui pourrait sauver la patrie? Devant une telle accusation, on ne peut demander à un homme qu'il s'incline et taise : c'est au-dessus de la nature humaine!....

Le défenseur rappelle les circonstances dans lesquelles ont été prononcées les paroles incriminées; il dit que lui-même a pris la parole sans droit pour arrêter M. le colonel Stoffel, mais il avait la fièvre, tous ses efforts ont échoué.

Me Lachaud soulève alors une question de droit; d'après la jurisprudence mise en avant par Faustin Hélie, l'article 222 ne s'applique qu'à l'outrage proféré en présence même du magistrat offensé. Dans l'espèce, puisque le général Rivière a assisté aux deux audiences de Trianon, il n'y a que diffamation, et les poursuites ne sont possibles que sur la plainte du général de Rivière, plainte qu'il ne portera jamais.

Le plaidoyer se termine par une biographie de M. le colonel Stoffel, conçue en forme de panégyrique.

Comme que vous avez à juger, dit Me Lachaud dans un dernier mouvement, cet un honnête homme, quelle que soit votre décision, lui, le modèle de l'honneur, il laissé échapper des paroles dictées par la douleur : vous le condamnerez, puisque qu'on puisse infliger à une pétition. Peut-être avait-on vu dans celle-ci une manœuvre orléaniste. Quoiqu'il en soit, la droite a voté la question préalable.

M. le colonel Stoffel a trois mois d'emprisonnement; aux dépens, et fixe la contrainte par corps à huit jours.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Association de Bienfaisance Mutuelle du Fétiard.

Le septième anniversaire de cette excellente Association a été célébré, dimanche dernier, avec un grand éclat. A 2 heures précises, les sociétaires se réunissaient au rendez-vous, à l'angle de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse et se formaient en cortège. Ils ont parcouru dans un ordre parfait, les principales rues du Premier, du Deuxième et du Troisième District, revêtant partout des témoignages de la plus franche et de la plus vive sympathie. Une magnifique couronne a été offerte à l'Association par Mlle Larouche, au No 220 rue Royale; une autre, par Mlle Delphine Forstall, au No 254 rue des Remparts; une troisième, par M. Charles Léon, au No 166 Champs-Elysées; et un admirable bouquet, par le colonel Louis Powers, au No 83 rue Enghien.

Après le défilé, les sociétaires se sont rendus au restaurant de M. Antoine Alciator, No. 50 rue St-Louis, où un grand banquet leur a été offert.

Nous croyons devoir adresser nos bien sincères compliments aux commissaires, MM. Elie Lambert, Geo. E. Forstall, Theop. Moustier, Achille Betat et J. T. Deagrais, chargés des préparatifs, car le repas qu'ils ont ordonné était un des plus beaux auxquels nous ayons assisté. Inutile de dire que tout le monde, à table, s'est bravement acquitté de son devoir, car une longue promenade avait aiguisé l'appétit des convives. Les toasts ont été portés en même temps que les bouchons de champagne et se sont succédé comme un feu roulant.

Les discours ont suivi les toasts, et MM. Ivey, Durel Jr., Michel, Weichardt, Kellar, Stuslwood, Walpole, Power et Larouche ont prononcé de courtes et chaleureuses allocutions. La fête, à laquelle a présidé le plus strict décorum, s'est terminée au milieu de l'enthousiasme le plus vif.

Voici la liste des officiers de l'Association : A. L. Tissot, président; Delphin Bienvenu, vice-président; Dr. Emile Dumesnil, secrétaire; Auguste Balaiin, trésorier; Julien Michel, grand-marshall; Charles Soulat, Louis Mestier, Geo. Forstall, aides-marshalls.

La Taxe du Fare.

Le maire Wilts a adressé hier, la lettre suivante au sénateur Edward Booth :

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1873.

HONORABLE E. BOOTH—

Monsieur,

Votre communication, datée du 26 novembre, a été lue par moi avec beaucoup de plaisir. Le procès que vous avez institué devant la Cour Supérieure n'a rien de contraire à vos droits comme citoyen.

Je suis satisfait de voir mettre à l'épreuve, devant un tribunal, la validité de la taxe du Fare, la plus injuste et la plus oppressive de toutes celles qui ont été imposées, par quelques hommes pervers, à la population insulaire et aplanvrie de notre malheureuse ville. Votre opiniâtreté mérite cet digne d'être suivi par tous les contribuables qui sentent qu'ils ont été lésés.

Votre façon d'agir, pour obtenir justice est bien préférable à celle de certaines personnes qui publient des accusations pérrilles et offensantes contre le Conseil et contre moi-même, parce que nous faisons ce que la loi nous commande de faire.

Je considère qu'il est de notre devoir de nous conformer à la charte de la ville telle qu'elle existait avant que nous ayons été appelés à faire partie de l'administration. Nous nous sommes engagés à cela, en prenant le serment de fidélité, lorsque tous nous sommes entrés en fonctions : mais, nous désirons beaucoup que la question de validité soit mise à l'épreuve ; et, rien ne pourrait nous faire plus de plaisir que d'apprendre que la cour, en se prononçant en votre faveur, nous délivre de la tâche pénible d'assumer les poursuites des contribuables pour percevoir la taxe du Parc.

Si par votre procès vous obtenez un pareil résultat, vous mériterez et vous obtiendrez, sans doute, les remerciements de tous les bons citoyens.

J'ai l'honneur d'être,
Votre très obéissant serviteur,
LOUIS A. WILTZ, Maire.

Cour Criminelle.

L'affaire de G. T. Converse, ex-payeur de la Banque des Travailleurs, accusé de détournement de fonds et d'abus de confiance, a été renvoyée à lundi.

Les témoignages ont été clos et les procès sera probablement terminé aujourd'hui.

Rapport de l'Hôpital de Charité.

M. P. M. Tourné, secrétaire de l'Hôpital de Charité, a bien voulu nous communiquer le rapport suivant, pour le mois de novembre dernier :

Patients admis..... 699.
" déchargés. 411.
" morts..... 83.
Patients restant le 1er déc. 521.

Du nombre des patients admis, 326 sont nés à l'étranger, 108 aux Etats-Unis et 3 sur mer.

Louisiana Good Will No. 19.

Les membres de cette compagnie d'élite du département de Jackson sont réunis hier à leur case à pompe, rue Dumaine, dans le but d'élire leurs officiers. Voici les noms de ceux qui ont été choisis: Président—Charles Jackson.
Secrétaire—Christian Meekan.
Trésorier—Henry Odenthal.
Foreman—John Bahler.
Premier assistant—Fred Steinfelt.
Second assistant—M. Brisolara.
Marshal—A. Sambola.
Délégué à l'Association de Charité:—John Bahler, A. Sambola, L. Josephson.
—Substituts—John Stein, John Simon, G. Stemkoer.

Un vol hardi.

Avant hier, vers midi, un citoyen respectable, qui remplit les pénibles fonctions de collecteur, passant dans la rue Conti, au coin de la rue Bourgogne, à la recherche de quelque pauvre hère qui demandait de l'argent au collecteur qu'il représentait, s'est arrêté devant la maison qu'habite une fille du nom de Nellie O'Neal, bien connue de la police, et a été induit à y entrer, croyant trouver la personne qu'il désirait voir.

A peine se trouvait-il dans la chambre de Nellie, que celle-ci s'est élancée sur lui, l'a terrassé et l'a dépouillé d'une somme de $250 qu'il avait dans une des poches de son gilet.

Le collecteur étant un vieillard n'a pu se défendre et a du se résoudre à appeler au secours. Un métropolitain est accouru; et Nellie O'Neal, prise en flagrant délit, a été conduite en prison.

Avant d'être arrêtée, cependant, elle avait eu le temps de cacher l'argent qu'elle avait volé, car, en la fouillant, on n'a rien trouvé sur sa personne.

ENTREPOT DE TAPIS.
No. 17 de la rue de Chartres.
A. BRUGIERE, Propriétaire,
Offre, en Gros et Détail,
TAPIS—1000 pièces, anglais et américains, toilles cirées, 4 plombes, de largeur, et émailées. — NATTES — 1000 rouleaux Nattes blanches, 4 carreaux et tarrisses.
STORES, Cretonnes, convertures de tables et de beaux.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham, BROCATELLES, COTELINES, tarrisse, reps, damas, CRIN, guimpe, peluche, &c. &c. Nov—4PP

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIRES.
ELKIN & CO.,
168.....RUE DU CANAL.....168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TOILES (3/4 de 4 plombes);
STORES, Cretonnes, &c. &c. qu'ils offrent à très bas prix.
16 sept—1m PP

(F' L'OFFICIO CONSOLARE D'ITALIA è trasferito in Conti St. 77, fra Royal e Bourbon Sts., e sarà aperto dalle 10 A. M. alle 2 P. M.
Nov—4t

Hotel de Washington Fire Co. No 60.—Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1873.—L'Assemblée annuelle, pour l'élection de ses officiers, aura lieu MARDI, 2 décembre, à sept heures du soir. Par ordre,
J. J. CULLIGAN,
Nov—1t Secrétaire.

AVIS AU PUBLIC.
Rectification Importante.

LE SOURIRE, qui indique la supériorité de l'huile de Foie de Morue de Norvège, est la marque de fabrique de l'huile de Foie de Morue de Norvège, et non, comme on le prétend, le nom de l'huile.
Fabriquée et préparée par
P. BORDES, Pharmacien,
Rue Bonaparte, 68, rue Jacob, Paris.
Nouvelle-Orléans, chez les rues Dufour et Hôpital.
P. BORDES, Pharmacien,
Rue Jacob, 68, Paris.
Nov—1an Le Sieur Bordes est le successeur de Parmentier et Déveux.

APPAREIL PERFECTIONNÉ
GAZ BARBARIN,
A brûlé, et exactement, tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, dans la Nouvelle-Orléans.
Fabriqué et mis en place par le Gaz Barbarin, Rue Bourbon, No 24, de Tremoulet Bailleur et Cie, et Rue Pauvre Jacques, Nouvelle-Orléans, entre les rues Dufour et Hôpital.
P. BORDES, Pharmacien,
Nov—1an Le Sieur Bordes est le successeur de Parmentier et Déveux.

M. L. BYRNE & CO.
OUVERTURE AUJOURD'HUI.
IMMENSES QUANTITÉ
DE MARCHANDISES SECHES
AVARIÉES.
PAR suite du grand incendie qui a eu lieu, vendredi, 28 novembre, à côté de notre magasin et pendant lequel nos marchandises ont été bien abîmées, CES MEMES MARCHANDISES SONT OFFERTES A UN
Immense Sacrifice.
M. L. BYRNE & CO.,
A No 163 de la Rue du Canal.
2déc—2f—Mar J

(F' Nil le capitaine ni les consignataires de la barque française "ALPHONSE ET MARIE" ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.

Avis aux Consignataires
(F' Le barque française "ALPHONSE ET MARIE", de Bordeaux, capitaine P. E. Privat, est en déchargement au Poids 17, Deuxième District. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur le pont, faute de quoi elles seront consignées à leurs risques et perils.
A défaut de réclamation ne vaut validé et elle n'est faite et constatée sur le pont.
P. BAILLY-BLANCHARD JR.,
St. Vieille-Levée.
2 déc—2f

Bijou Perdu.
UNE EPINGLETTE, ayant la forme d'une ancre, entourée de perles, a été perdue, samedi, vers midi, entre la rue Dauphine et Chartres. Qui en trouvera un bon et le rapportera au bureau de l'ABEILLE, sera bien récompensé.
2déc—1t

En Débarquement
De la barque "ALPHONSE ET MARIE", de Bordeaux.
F. N. 45 — 39 barriques VIN ROUGE, Côte de Bordeaux.
" " — 26 demi barriques, " Pryssac.
" 24 — 25 barriques Vin Rouge, Montferrand.
" 43 — 25 cercles " Margaux.
" 44 — 100 " VIN BLANC, Sauternes.
" 10 — 25 " " Château Yquem.
" — 200 " " COGNAC ordinaire.
25 caisses LIQUEURS assorties.
100 " VIN ROUGE BLANC, "Cosme".
40 paniers CHAMPAGNE, Rederer.
6 bonbonnes FICELLE en paniers.
167 bouteilles VIN ROUGE Côte de Castagn.
7 " " BLANC, Château de Cerons.
6 bartils " " " " "
A vendre par
C. CAVAROC & SON,
2 déc—2f 30 rue Decatur.

En débarquement du steamship Minnesota.
5 pipes FROMAGES de Gruyère et d'Emmenthal.
2 caisses SAUCISSONS de Boulogne.
A vendre chez
VINCENT BATTALORA,
2 déc—2f 16 et 20 rue Decatur.

Chienne trouvée.
Trouvé une chienne bull-dog. Le propriétaire pourra le réclamer en payant les frais.
S'adresser à
2 déc—1f LOUIS L. LAMBERT,
à la Banque des Citoyens.

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—DÉCEMBRE 1873.
Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour leurs affaires, les ou de Mlles les personnes dont les noms suivent, les uns de Mlles les personnes dont les noms ou commencent sont priés d'en donner avis aux Colonies :
B
Barrère, (la famille)
Barrère, Jean Pierre
Barnel, les dames
Bernard, Pierre Antoine
Bel et Pierre
C
Chaperonnes, (Mme Vve) dit Fraqueville
Carles, C.
Cominges, Ferdinand
(les dames)
Cassanave, Jean Vincent
Chambret, J
Dulon, François
Dedieu, R
E
Emery, (Mlles) femme Folleau
Estrade,